

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

Je soussigné-e,

NOM :
PRÉNOM :
DATE ET LIEU DE NAISSANCE :
ADRESSE :
N° DE CARTE :
N° DE TÉLÉPHONE :
E-MAIL :

Reconnais et atteste sur l'honneur, en tant qu'utilisateur-usagère de la Bibliothèque de l'IUT Nice Côte d'Azur :

- avoir pris connaissance et être d'accord avec les conditions et termes mentionnés dans le règlement du service ;
- être signataire de la Charte de bon usage des ressources informatiques de l'UCA et d'utiliser les matériels fournis en accord avec cette charte ;
- avoir pris connaissance du Règlement intérieur de la bibliothèque de l'IUT Nice Fabron, ainsi que des règles d'éthique et de précaution d'usage prévues ;
- avoir pris connaissance que la détérioration ou l'usage non autorisé ou frauduleux du matériel informatique font l'objet de sanctions pouvant aller de l'exclusion temporaire de la bibliothèque à une exclusion définitive, ainsi qu'à une intervention de la section disciplinaire du Conseil d'Administration de l'Université et aussi que ces sanctions ne sont pas exclusives d'éventuelles poursuites judiciaires ;
- être personnellement responsable du matériel (ordinateur portable, sacoche et chargeur) que j'emprunte et m'engager à le rembourser en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Fait à, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION

La Bibliothèque de l'IUT Nice Côte d'Azur site de Nice Fabron propose un service de mise à disposition de PC portable à destination des usagères et usagers inscrit-es des bibliothèques.

Les ordinateurs sont prêtés pour une durée d'une journée maximum et ne peuvent sortir de l'enceinte du campus. Ils doivent impérativement être restitués au plus tard 10 minutes avant la fermeture de la bibliothèque, et aucun prêt ne sera consenti passée cette limite.

Pour bénéficier de ce service, il vous faut :

- lors du premier prêt : signer la déclaration de responsabilité ci-jointe ;
- à chaque prêt : déposer votre carte étudiant en banque de prêt.

ATTENTION ! Ce service ne peut être utilisé que si vous n'avez pas de document en retard sur votre compte de prêt.

L'usagère ou usager est tenu responsable pour la durée du prêt de l'ordinateur. Il fera l'objet de sanctions (suspensions de prêt) si l'appareil est rendu détérioré, et devra en assurer le remboursement en cas de perte ou de vol. L'usagère ou usager est également tenu de signaler tout problème lors de la restitution de l'appareil.

Les ordinateurs portables ne peuvent pas faire l'objet d'une réservation.